

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 16 avril 2020

Femmes victimes de violences conjugales : en confinement, il n'est pas interdit de fuir le domicile dangereux

Jacques Billant, préfet de La Réunion rappelle l'extrême vigilance de l'Etat vis-à-vis des femmes et des enfants victimes de violences intrafamiliales. Il souhaite porter à la connaissance des victimes, des témoins et de la population réunionnaise, les nombreuses initiatives locales de protection menées dans le cadre du plan d'urgence initié par Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations.

Dans cette période exceptionnelle de confinement susceptible d'augmenter les tensions au sein des familles, plusieurs actions réalisées sur notre territoire apportent un soutien solidaire aux femmes victimes de violences et à leurs enfants. Elles ont été déployées en deux vagues :

- la première destinée aux victimes, aux acteurs, à la population, pour les informer de la continuité des dispositifs mis en œuvre et des numéros d'appels ;
- la seconde destinée principalement aux victimes pour multiplier dans les lieux de leur vie quotidienne, la possibilité de trouver un interlocuteur, un soutien grâce à la collaboration de l'ordre des pharmaciens et des centres commerciaux des groupes Jumbo-Score et Leclerc.

Les mesures existantes renforcées et portées à la connaissance de tous

Tous les dispositifs de mise à l'abri d'urgence, de protection et d'accompagnement des victimes restent actifs malgré la crise sanitaire. Les associations (lieux d'écoute et accueil de jour) assurent des permanences en continu.

- **la plate-forme 115 fonctionne normalement en H24 en télétravail ;**
- **le dispositif téléphone grave danger est toujours opérationnel** (6 attribués depuis le début du confinement) ;
- **la justice assure des permanences pénales** priorisant le traitement des situations de violences conjugales ;
- **les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) en poste assurent à distance les accompagnements** des victimes en collaboration avec les forces de l'ordre ;
- la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) entretient des contacts permanents avec le réseau d'acteurs pour déployer des réponses adaptées aux situations de violences remontées.

De même les plateformes nationales d'écoute et d'orientation sont toujours mobilisables pour les familles réunionnaises :

- **39 19 Violences Femmes Info ;**
- **119 Enfance en danger ;**
- **arretonslesviolences.gouv.fr**, la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes.
- **Le numéro national d'urgence 114**, destiné habituellement aux victimes sourdes et malentendantes, est mis à disposition de toutes les victimes de violences conjugales pendant le confinement. En cas de danger, celles-ci envoient un SMS aux policiers ou aux gendarmes qui interviendront sans délai. Il est opérationnel à La Réunion depuis le 3 avril.

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle



Par ailleurs, le développement depuis la mi-mars d'un partenariat entre l'association Réseau VIF et le centre hospitalier de l'Ouest permet au personnel médical d'orienter vers l'association toutes les situations de violences faites aux femmes enregistrées dans les services hospitaliers.

Depuis le 29 mars une **nouvelle structure** appartenant à la CAF, d'une capacité de 30 places, **accueille pendant le confinement, des femmes victimes et leurs enfants** sur orientation du SIAO (115). Une équipe sociale et technique assure le fonctionnement de la structure 24/24 et 7j/7, un appui psychologique des victimes est dispensé à distance par l'association ARIV.

Une nouvelle démarche vers les victimes

Une nouvelle étape dans la prise en charge est proposée par la mobilisation des pharmaciens et des centres commerciaux.

Les pharmacies peuvent être un lieu d'appui essentiel lorsqu'une victime de violences conjugales s'y rend pour diverses raisons. **La collaboration avec les pharmaciens durant la crise sanitaire est opérationnelle à La Réunion depuis le 3 avril**, grâce à la contribution de l'ordre des pharmaciens. Les 800 pharmaciens représentant 250 officines ont reçu les informations nécessaires pour alerter les forces de l'ordre et aider les femmes victimes de violences pendant le confinement.

Un partenariat est également instauré dans 7 centres commerciaux de l'île avec le concours du groupe de distribution alimentaire Vindémia, de la société de gestion immobilière Sudeco et des propriétaires Mercialis (4 centres), Generali (2 centres) et CBo Territoria (1 centre). Ainsi, **du 16 au 30 avril, de 9h à 12h30, 7 associations assureront chaque jour des permanences dans les centres commerciaux Jumbo et Score**. Les écrans digitaux d'accueil diffuseront des messages informant les victimes ou témoins de violences conjugales de la présence des associations. Celles-ci assureront une écoute et une orientation et disposeront de divers outils à remettre aux victimes ou témoins.

Parallèlement, le groupe **Leclerc diffusera à compter du 16 avril les numéros utiles au dos des tickets de caisse dans les 16 centres commerciaux et ce jusqu'à la fin du confinement**.

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr Twitter : @Prefet974 Facebook : @Prefet974

